

ouvriers ou prendraient leur place dans des maisons ou des logis qui sont rares. Avant de terminer, je tiens à appuyer la déclaration de l'honorable député de Nanaïmo au sujet des immigrants chinois. J'ai eu assez souvent affaire à eux. Je vois que le ministre lève la tête et sourit. Je connais pas mal de Chinois de l'intérieur de la Colombie-Britannique et cela depuis bien des années. Les Chinois de ma circonscription jouissent de l'affection des anciens qui les connaissent depuis des années. Le citoyen d'origine chinoise qui se trouve au pays depuis vingt, trente ou quarante ans a généralement quelque chose qui lui vaut le respect des citoyens canadiens. Il a certaines qualités appréciées des Canadiens en général; j'approuve sans réserve les observations formulées par l'honorable représentant de Nanaïmo quand il a plaidé la cause de l'entrée au pays des parents de citoyens chinois depuis longtemps parmi nous. Ces gens sont producteurs. On ne verra jamais un citoyen d'origine chinoise demander des secours ou quelque assistance du genre. On le trouve toujours employé à la production de biens ou à l'accomplissement de services essentiels.

On va un peu loin, à mon sens, avec cette histoire de radiographie minutieuse du système osseux des Chinois. Voici ce qui me laisse perplexe, monsieur le président. A la division des pensions, on soutient qu'il n'est pas possible d'établir l'âge d'une personne en examinant son squelette aux rayons-X; on ne pourrait paraît-il dire si l'intéressé a soixante-dix ou soixante-quinze ans. J'ai préconisé cette méthode il y a deux ou trois ans et on m'a répondu que cela ne pouvait pas se faire. Toutefois, quand il s'agit du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté, on prétend pouvoir établir l'âge d'une personne à trois mois près au moyen d'un examen radiographique de ses os.

Je ne blâme pas les fonctionnaires de suivre les lignes de conduite du ministère; je leur demande cependant de ne pas examiner de trop près ces radiographies du système osseux (et le reste) des candidats chinois. Dans ma circonscription, une demi-douzaine de personnes qui ont demandé l'autorisation de faire venir leurs fils de Chine ont vu, j'en suis bien sûr, leurs demandes rejetées. Connaissant ces gens depuis un grand nombre d'années, je suis absolument sûr qu'ils disent la vérité; toutefois, on fait l'examen scientifique de l'ossature de leurs parents, dont les résultats, à mon avis, ne sont pas toujours fiables. Je prie le ministre d'étudier le problème et de faire admettre ces jeunes gens au

pays lorsqu'il y a preuve raisonnable qu'ils sont les enfants de Chinois résidant au Canada.

Je puis informer le comité que dans ma circonscription les Chinois sont tenus en haute estime. Un jeune homme arrivé de Chine tout dernièrement est venu me voir un dimanche matin à un hôtel de Trail. Le père était si heureux de l'arrivée du garçon qu'il dit vouloir lui donner mon nom au lieu de son nom chinois. Très bien, lui ai-je dit, vous pouvez lui donner mon nom.

L'hon. M. Harris: Pourquoi pas le mien?

M. Herridge: Si quelqu'un rencontre au Canada un jeune Chinois qui porte mon nom, il voudra bien se rappeler les circonstances.

M. Fulton: L'honorable député dit-il qu'il pourrait y avoir quelque erreur?

M. Stuart (Winnipeg-Nord): C'est l'histoire que l'honorable député veut raconter.

M. Herridge: Je sais que j'ai l'appui des hommes d'affaires de la collectivité, lorsque j'insiste pour que les demandes de ces bonnes gens soient considérées favorablement. Le sentiment qu'on éprouve pour ces Chinois, pour ceux surtout qui habitent la localité depuis longtemps, pourrait presque s'appeler de l'affection. Je demande donc aux autorités de considérer favorablement et avec sympathie les demandes de ces gens.

Je n'ai formulé que quelques brèves remarques cet après-midi mais je puis assurer au ministre que la majorité des ouvriers de ma circonscription et la majorité des personnes que je représente ici appuient ce que j'ai dit. Nous voulons qu'on accepte autant d'immigrants que le Canada peut en absorber. Nous ne pouvons pas refuser de partager avec d'autres notre vaste territoire. Nous demandons néanmoins qu'on exerce le plus grand soin dans le choix de ces personnes de façon qu'elles puissent s'adapter à notre vie économique et à nos collectivités sans nuire aux Canadiens, sans prendre leur place, sans faire naître d'animosité et sans créer les difficultés qui s'ensuivent. Si les immigrants sont soigneusement choisis, ils ne tarderont pas à devenir de bons Canadiens, comme nous tous.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Les remarques de l'honorable préopinant ont été si intéressantes et si convaincantes que j'hésite à signaler les contradictions manifestes qui s'y sont glissées. En terminant ses observations, le député ne savait plus trop s'il est en faveur de l'acceptation ou du refus des immigrants. Une chose est certaine: il n'est pas en faveur du programme que le ministre a exposé hier soir quand il a dit que le Gou-